

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 19 octobre 2017 à 20 heures 00 minutes
Mairie

Présents :

Mme COMTE Delphine, Mme BELLIN Béatrice, M. BOSC Laurent, M. DESPESSE Joël, M. DESPESSE Pierre, Mme FOUREL Katia, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Excusé(s) : M. BELLIN Mickaël, M. FOUREL Xavier, M. MOUNIER Serge, M. PERNIN Alain

Secrétaire de séance : Mme FOUREL Katia

Président de séance : Mme COMTE Delphine

44-17 - Réalisation d'un emprunt d'un montant de 280 000 euros auprès de la Caisse d'épargne Loire Drôme Ardèche.

Mme le maire rappelle au Conseil Municipal le plan de financement pour les travaux de restructuration de la Maison de pays, elle présente au conseil la proposition de prêt de la caisse d'épargne LOIRE DROME ARDECHE. Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 280 000 euros destiné à financer les investissements 2017 de restructuration et d'agrandissement de la maison de pays aux conditions suivantes : Montant du prêt : 280 000 euros, Mise à disposition des fonds : Versement des fonds possible en plusieurs fois jusqu'au 25/01/2018 Départ en amortissement : La date de départ en amortissement est fixé le 25/01/2018, Base de calcul des intérêts : 30/360, Echéances, Paiement à terme échu, Profil amortissement : échéances constantes, Périodicité : trimestrielle Nombre d'échéances : 60 Taux fixe : 1,36% fixe Remboursement anticipé : Possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle, Frais de dossier : 280 euros

45-17 - Réalisation d'un emprunt relais d'un montant de 400 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche

Mme le maire rappelle que pour les besoins de financement de la restructuration de la maison de pays, il est opportun de recourir à un crédit relais dans l'attente de la récupération du Fonds de Compensation TVA (FCTVA) et des diverses subventions. Elle présente au conseil la proposition de credit relait de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE. Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE-DROME-ARDECHE et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 400 000 euros sur 24 mois, dans l'attentedu FCTVA et des subventions. Ce prêt portera intérêt au taux de 0,89 %. Les frais de dossier sont de 400 euros. Base de calcul : Exact/360. Paiement des échéances d'intérêts : Trimestrielle. Remboursement du capital in fine. L'Emprunteur aura la possibilité d'effectuer à son gré, pour tout ou partie, le remboursement des fonds mis à disposition sans pénalité ni indemnité.

46-17 - Contrat de service "carte Achat" auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche

M. LONGEROCHE explique : Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques. La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement. Le conseil municipal décide à l'unanimité De passer auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche un contrat de service avec la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche – Espace Fauriel – 17 rue des frères Ponchardier – BP147 – 42012 SAINT ETIENNE Cedex 2 pour recourir au paiement par carte d'achat de ses commandes de biens et de services et, pour ce faire, de souscrire un contrat de carte d'achat auprès de la Caisse d'Epargne. Le présent contrat est conclu à compter du 01/12/2017 pour une durée de 1 an. La Caisse

d'Epargne Loire Drôme Ardèche met à la disposition du maire les cartes achats des porteurs désignés. Le maire désignera les porteurs des cartes et définira les paramètres d'habilitation de chaque carte. La Caisse d'Epargne mettra à la disposition du maire le nombre de cartes achats souhaité. Le montant plafond global de règlements effectués par les cartes achats du maire est fixé à 25 000 euros pour une périodicité annuelle. La Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche portera chaque utilisation de la carte sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche et ceux du fournisseur. Le maire créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Epargne de Loire Drôme et Ardèche retraçant les utilisations de la carte du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire du trésor procédera au paiement de la Caisse d'Epargne. La commune paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 30 jours. La tarification mensuelle est fixée à 15 euros pour la carte. Une commission monétique sera appliquée par transaction à hauteur de 0,7%.

d'autoriser Madame le Maire à signer les documents contractuels entre la commune et la Caisse d'Epargne de Loire Drôme Ardèche

47-17 - Repartition intercommunale des charges scolaires - Commune de Lamastre

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu de la mairie de LAMASTRE le montant de la participation pour les frais scolaires 2016/2017 Un enfant de Colombier le Jeune est scolarisé à Lamastre : LAFAYE Nathan Le montant de la participation est de 972.06 €.

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité, Accepte de participer aux frais scolaires d'un montant de 972.06 € supportés par la commune de LAMASTRE pour l'année scolaire 2016/2017 pour un enfant domicilié à Colombier le Jeune. Autorise Madame le Maire à procéder au paiement de cette participation,

49-17 - Décision Modificative N° 5

INVESTISSEMENT

Dépenses Recettes

020 (020) : Dépenses imprévues	-1 940,00
21534 (21) - 101 : Réseaux d'électrification	1 940,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses Recettes

022 (022) : Dépenses imprévues	-680,00
6688 (66) : Autres	680,00

Fait à
Le Maire,